

# PROVITI




L'EXPERTISE DE LA VIGNE À VOS CÔTÉS

CONSEIL SPÉCIALISÉ

CONCEPTION ET AMÉNAGEMENT  
BÂTIMENT, CHAI ET AIRE DE LAVAGE

Je bénéficie d'une **expertise** pour réfléchir et **optimiser** l'aménagement de mon **bâtiment** (chai, matériels) ou de mon **aire de lavage**

## Les AVANTAGES

-  Une prise en charge possible jusqu'au dépôt du permis de construire
-  Une assistance architecturale
-  Une expérience reconnue avec un regard extérieur

Vous avez un **projet de construction** ou d'aménagement d'un bâtiment ou d'une aire de lavage de matériels ? La Chambre d'agriculture de l'Yonne vous accompagne en plusieurs étapes : de la **faisabilité réglementaire** aux vérifications de la **constructibilité** de votre projet, en passant par son aménagement jusqu'au dépôt du permis de construire (avec assistance architecturale le cas échéant).

L'innovation est dans notre ADN !  
[www.yonne.chambagri.fr](http://www.yonne.chambagri.fr)

Je bénéficie d'une **expertise** pour réfléchir et **optimiser** l'aménagement de mon **bâtiment** (chai, matériels) ou de mon **aire de lavage**

## Les OBJECTIFS

- **Implanter** mon projet au meilleur endroit avec une prise en compte des contraintes d'urbanisme et du terrain.
- **Bénéficier** de conseils en aménagement pour gagner en efficacité et optimiser les m<sup>2</sup>.
- **Me décharger** des contraintes administratives en déléguant la réalisation et le dépôt de mon permis de construire.

« Grâce aux conseils spécialisés de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, j'ai pu moderniser et agrandir mes infrastructures tout en m'allégeant des contraintes administratives. Bénéficier d'une approche d'experts m'a permis de mieux organiser l'agencement de mon chai. »

David, viticulteur dans le Chablisien

## Le CONTENU

### Niveau 1 :

Étude de la faisabilité réglementaire du projet.

### Niveau 2 :

Relevé de terrain, conseil d'aménagement du bâtiment/aire, réalisation d'un plan du sol et élévation si besoin.

### Niveau 3 :

Réalisation des plans complets pour le dépôt du permis de construire (avec assistance architecturale si nécessaire).



### Bon à savoir :

Si votre projet est éligible au Plan Stratégique National (PSN), nous pouvons vous accompagner dans le montage de votre dossier de financement.

## Les MODALITÉS



**Prestation individuelle** à destination de **tous les viticulteurs.**



**Étude**



**Durée variable** en fonction du niveau choisi



**Tarif sur devis** en fonction du niveau choisi et du projet

## Votre interlocuteur

### Isabelle DEGROOTE

Conseillère spécialisée en bâtiment.  
Tél : 03 86 94 22 12 - 06 73 67 08 66  
i.degroote@yonne.chambagri.fr

Chambre d'agriculture  
de l'Yonne  
14 bis rue guynemer  
CS 50289  
89005 AUXERRE

